



Municipalité de **SAINT-ALPHONSE**

Dépôt à la séance du 4 avril 2022 – Résolution numéro 75-04-2022

Rapport 2021

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, au moins une fois par année, la municipalité dépose, lors d'une séance du Conseil, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 308-2018 a été adopté le 7 juin 2018 et il n'a pas été modifié.

Le présent rapport pour l'année 2021 confirme que l'application du Règlement sur la gestion contractuelle numéro 308-2018 n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

Donné à Saint-Alphonse
Ce 4 avril 2022

Josiane Appleby
Mairesse

Annick Duguay Cormier
greffière-trésorière
et directrice générale